

Angers, le mardi 6 septembre 2022

Alain LITTRÉ
Chef de division Adjoint

Dossier suivi par :
Ingrid PERRAULT
02.41 74 34 67

parlement-enfants49@ac-nantes.fr

Cité administrative
15 bis rue Dupetit Thouars
49047 ANGERS Cedex 01

<https://www.dsden49.ac-nantes.fr>

L'Inspecteur d'académie, directeur
académique des services de l'Éducation
nationale de Maine-et-Loire

A

Mesdames les enseignantes et Messieurs
les enseignants des classes de CM2 et des
classes à cours multiple comportant le
niveau CM2

Ecoles publiques et privées sous contrat,

S/c de Mesdames les inspectrices et
Messieurs les Inspecteurs de l'Éducation
Nationale

Objet : Le Parlement des enfants – année scolaire 2022-2023

Références :

<http://eduscol.education.fr/cid61492/le-parlement-des-enfants.html>

<http://www.parlementdesenfants.fr/>

<https://www.dsden49.ac-nantes.fr/vie-pedagogique/actions-educatives/parlement-des-enfants/>

P.J. : Formulaire de candidature

Organisé conjointement par l'Assemblée nationale et le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse depuis 1994, **le Parlement des enfants** permet à des élèves de CM2 de participer à un exercice démocratique original et d'une grande valeur pédagogique, en travaillant avec leur enseignant à l'élaboration d'une proposition de loi sur un thème de société annuel.

Cette opération favorise la compréhension du sens et des symboles de la République ainsi que des raisons de l'obéissance aux règles et à la loi dans une démocratie. En participant à la construction d'un jugement moral et civique, à l'acquisition d'un esprit critique et d'une culture de l'engagement, cette action s'inscrit pleinement dans **le parcours citoyen de l'élève**. Le thème de la 26^{ème} édition porte sur « **Renforcer la participation démocratique et la confiance dans les institutions** ».

Toutes les classes de CM2 des écoles publiques ou privées sous contrat peuvent se porter candidates, y compris les classes à plusieurs niveaux comportant un CM2. Deux classes peuvent être sélectionnées par circonscription législative. Les enseignantes et enseignants pourront aussi se rapprocher de la députée ou du député de leur circonscription électorale.

Les **modalités de participation** (règlement, calendrier, liste des députés selon leur circonscription législative, carte des circonscriptions du premier degré, formulaire de candidature) sont disponibles sur le site web de la DSDEN.

Je vous invite à prendre note des dates suivantes :

- **14 novembre 2022** : date limite de déclaration de candidatures des classes à la DSDEN.
- **Mi-novembre 2022** : mise en ligne de la documentation pédagogique proposée par l'Assemblée Nationale et le ministère.
- **12 décembre 2022** : date limite d'inscription des classes retenues par DSDEN sur le formulaire en ligne.
- **3 février 2023** : date limite d'envoi d'une proposition de loi par les classes à la DSDEN.
- **Du 6 au 17 mars 2023** : sélection par le jury académique de la meilleure proposition de loi de l'académie.
- **11 mai 2023** : sélection par le jury national des cinq meilleures propositions de loi.
- **26 mai 2023** : date limite d'envoi des vidéos des classes finalistes.
- **Du 30 mai au 6 juin 2023** : élection par vote électronique par l'ensemble des classes participant à l'opération de la proposition de loi du Parlement des enfants.
- **13 juin 2023** : réception des quatre classes finalistes par l'Assemblée Nationale. Récompense de la classe lauréate.

Je vous remercie de l'intérêt que vous porterez à cette action d'éducation à la citoyenneté.

L'Inspecteur d'académie



Benoît DECHAMBRE